

RAPPORT DE LA CINEMATHEQUE FRANCAISE

En Novembre 1957, la Cinémathèque Française est entrée en possession d'un nouveau siège, 82, rue de Courcelles. Le déménagement des Services avait été prévu pour Mars 1958, une fois aménagé les bureaux. La destruction de la rue Spontini nous a obligés à la quitter dès le début Janvier, avant la fin des aménagements minimum des bureaux.

Il faut également ajouter que, contrairement aux prévisions, les locaux étaient en très mauvais état et qu'il a fallu faire des travaux infiniment plus grands que prévus.

De ce fait, il a fallu camper dans des locaux occupés par des menuisiers et la Cinémathèque Française s'est trouvée dans une situation auprès de laquelle son déménagement lors de son expulsion était un enchantement.

Ceci explique pourquoi il a fallu freiner, suspendre des activités, retarder d'un an tout le plan de travail, dans l'impossibilité où nous étions de disposer des locaux nous permettant la réouverture des caisses et la réinstallation normale des services. Cette situation prendra fin avec l'année 1958. Mais le reclassement des Archives Administratives et Non-film ne pourra être entrepris qu'en Janvier 1959.

La Cinémathèque Française a dû donc centrer toute son énergie sur ses installations. D'autant que nous sommes tenus par une date, celle de l'Exposition EISENSTEIN qui doit avoir lieu en Novembre.

De plus, ces dépenses extraordinaires ont été engagées en accord avec les Autorités de Tutelle, mais sans que l'argent nécessaire nous ait été versé. Ce qui a mis la Cinémathèque Française dans une situation de trésorerie extrêmement délicate et a aggravé la situation créée par l'état des lieux.

On peut donc dire que l'année 1958 a été pour la Cinémathèque Française une année à la fois constructive et difficile, qui nous a obligés à ne conserver de notre programme d'activités que ce qui ne pouvait être sacrifié sans dommage.

Malgré cette situation, les engagements souscrits par la Cinémathèque Française ont été tenus : la Cinémathèque Française a pu veiller au montage de l'Exposition de Berlin, a pu organiser et monter l'Exposition de Munich où furent projetés pendant deux mois près de 80 films de la Cinémathèque Française, a pu assurer le montage et la réalisation de l'Exposition de Charleroi.

La Cinémathèque Française a également, conformément au voeu qu'elle avait exprimé à la Biennale de Venise et à l'engagement moral que ce Festival avait pris vis à vis d'elle-même et de Madame Denise VERNAC, orga-

nisé et permis l'Hommage à STROHEIM à la Biennale de Venise.

Elle a réciproquement prêté des films à d'autres Archives qui participaient à d'autres manifestations culturelles à Venise, à Berlin et ailleurs.

En ce qui concerne l'activité du Musée du Cinéma à Paris, il n'a pu faire également, pour les raisons exposées plus haut, l'objet d'un programme construit et imprimé.

Cependant ont eu lieu, d'Octobre 1957 à Octobre 1958, un certain nombre d'Hommages. Hommage à Jean Renoir, à Max Ophuls, à Marcel Carné, à Abel Gance, à Paul Paviot.

Hommage à Ingmar Bergman organisé avec l'aide et le concours de la Filmhistoriska Samlingarna, grâce à l'amitié et au dévouement de Monsieur Einar LAURITZEN, l'Hommage à MIZOGUCHI, organisé avec l'aide de nos amis de la Cinémathèque Japonaise, grâce à l'appui et au concours de Monsieur et Madame KAWAKITA, un Hommage à Samuel GOLDWYN, organisé avec l'aide de Monsieur S. Goldwyn, grâce au concours du Museum of Modern Art, de New-York.

Un Hommage à PYRIEV, organisé avec le concours de Sovexport Films, un Hommage à Aldrich qui se déroule présentement et qui est honoré de sa présence.

La Cinémathèque Française a également organisé une réception en l'honneur de Monsieur Stanley KRAMER et un Hommage à ce dernier.

Enfin, la Cinémathèque Française a commémoré les Cinquante Ans du Cinéma d'Animation par un cycle rétrospectif dont la première partie a retracé l'évolution du dessin animé des origines à nos jours et a été suivie d'un Hommage à Walt DISNEY et à Max et Dave FLEISHER, ainsi qu'un panorama du dessin animé aux U.S.A. et dont la seconde partie qui va se dérouler au cours de la saison d'hiver doit comporter un Hommage à Emile COHL, STAREVITCH, Lotte REININGER et MAC LAREN, ainsi qu'un panorama du Cinéma d'Animation tchécoslovaque et soviétique.

En ce qui concerne la Bibliothèque et la Photothèque de la Cinémathèque Française, elles ne seront rouvertes au public qu'au printemps 1959. Par contre, à dater de fin Novembre, des salles d'Exposition et une salle de projection en 16 mm. permettront l'organisation d'une série d'Expositions temporaires dans le cadre du Musée du Cinéma au siège de la Cinémathèque Française.

Le laboratoire de tirage photographique de la Cinémathèque Française a fait l'objet d'une réinstallation complète, il sera possible d'y faire des micro-films.

Un Service de Conservation a été créé et des locaux annexes ont été affectés à ce service qui comportera un laboratoire expérimental de conservation, de restauration et de reproduction.

En ce qui concerne l'enrichissement, l'effort entrepris pour l'aménagement et les difficultés de trésorerie qui en résultent font que la Cinémathèque Française n'a pu accomplir son programme, tout au moins jusqu'à ce jour et de ce fait, les enrichissements ont été très faibles.

Toutefois, il faut signaler que, grâce au secours de l'Autorité de Tutelle, la Cinémathèque Française a pu acquérir une collection très importante de documents et films qui va constituer le Fonds Marcel L'HERBIER de la Cinémathèque Française, que d'autre part, la Cinémathèque Française vient d'hériter à son profit la totalité des droits de toute sorte d'un lot considérable de films.

En vertu de quoi, elle va se trouver bénéficier de toutes les recettes de ceux de ces films se trouvant encore en exploitation.

D'autres signes laissent présager que nous avons franchi le cap des difficultés passées et que nous entrons dans une ère à nouveau constructive grâce à la compréhension que nous témoigne depuis quelques temps l'Autorité de Tutelle.

Ce compte rendu ne serait pas complet si il ne s'achevait sur les regrets d'avoir vu, pour raisons de santé, Monsieur Jean Grémillon renoncer à ses fonctions d'Administrateur et par là à celles de Président, et d'avoir perdu notre nouveau Président, Monsieur Jean Tedesco, qui au moment même où il allait nous aider à diriger les destinées de la Cinémathèque Française, nous a été ravi après une courte maladie.

Qu'il nous soit permis de lui rendre hommage et de rappeler qu'il fut l'un des quatre ou cinq qui sont à l'origine de la Cinémathèque Française, au Conseil de laquelle il appartenait toujours, comme son Vice-Président.

Qu'il me soit également permis de rappeler que Monsieur Jean Tedesco fut l'un des pionniers de l'Avant-Garde cinématographique française aux côtés de Louis Delluc, de Germaine Dulac, de Marcel L'Herbier d'Abel Gance, qu'il fut le fondateur du Vieux Colombier qui fut la première salle de répertoire et d'Avant-Garde qui exista dans le monde, qu'il fut le directeur du journal Cinéa-Ciné dont l'action fut considérable non seulement en France, mais en Europe et dont le souvenir est lié au mouvement des Ciné-Clubs qui progressa de 1920 à 1931 avant d'aboutir et de se réfugier en la Cinémathèque Française.

Puisqu'il a été décidé par le dernier Congrès que les modifications d'ordre administratif essentielles doivent être communiquées au Congrès, j'ai l'honneur de vous faire part qu'à l'heure actuelle, il a été décidé par notre Conseil d'Administration de surseoir jusqu'à

nouvel ordre à l'élection d'un Président et de prier provisoirement les Vice-Présidents d'assurer les fonctions de la Présidence, à savoir, Monsieur Léon Mathot, qui est chargé de toutes les questions d'ordre, Monsieur Hubert Devillez, qui est chargé de la représentation civile, Monsieur Jean Renoir.

J'ajoute également que l'Assemblée Générale de la Cinémathèque Française a approuvé comme elle l'a toujours fait jusqu'à ce jour, les adjonctions et modifications aux Statuts et Règlements, ainsi que les recommandations prises par l'Assemblée Générale de la F.I.A.F.

Cependant, pour la première fois, l'Assemblée Générale de la Cinémathèque Française ne m'a pas crédité, et ce par un vote unanime, à prendre le moindre engagement pour toute modification statutaire des Statuts et Règlements de la F.I.A.F. allant à l'encontre des bases et des principes fondamentaux sur lesquels est basé son Statut présent et sa ligne de conduite depuis sa fondation.

L'Assemblée Générale de la Cinémathèque Française a en effet estimé que l'adhésion de la Cinémathèque Française lors de l'Assemblée Constitutive de la F.I.A.F. a été prise sur une base donnée et qu'une modification fondamentale de cette base dépasse les engagements pris par la Cinémathèque Française lors de la fondation de la F.I.A.F.